

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413319696

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI**

OBJET : Aide au développement du sport départemental: manifestations sportives 1ère répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département renouvelle son aide à la mise en place de manifestations sportives.

Les associations sportives du département, affiliées à une fédération sportive agréée, et ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide à l'organisation de manifestations sportives de niveau national ou international, ou ayant un budget supérieur ou égal à 30 000 €.

Pour que le dossier soit recevable par le service, les associations doivent obligatoirement fournir un ensemble de documents administratifs et comptables, dont le descriptif précis de la manifestation.

Ainsi, 14 subventions sont proposées et présentées dans le tableau annexé, intitulé : 2018 02 09 manifestations sportives CP1 - CP du 9 février 2018.

Les subventions seront versées à la présentation d'un compte rendu moral et financier.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL